



Demande d'info concernant des changelment au niveau du contrat

Par **amandine77_old**, le **02/10/2007** à **03:21**

bonjour,

Locataires depuis août 2007, mon ami et moi aurions aimer savoir si le bailleur a le droit de faire quelques modifications a savoir: actuellement nous payons notre loyer et les charges qui comprennent le ramassage des poubelles, l'entretien des locaux et espaces vert ainsi que l'eau.

Notre bailleur veut mettre un compteur d'eau individuel pour chaque appartement, en a-t-il le droit? (ce qui nous réduirait les charges)

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **Jurigaby**, le **02/10/2007** à **22:50**

Bonjour.

BAh oui, il en a tout à fait le droit!